

Débat | Planète | Tribune publiée le 22 mars 2026 à 16h00

« Les intérêts de la nature ne coïncident jamais entièrement avec les intérêts des humains ». Dans une tribune au « Monde », le philosophe Pascal Ferren et l'écologue Raphaël Mathevet évoquent les perspectives et débats qu'ouvrent les différentes innovations juridiques visant à doter la nature d'une personnalité juridique. Lien [ici](#)

Et si, écoutant la nature, nous apprenions à nous entendre ?

À propos du (faux) Procès du Sel en Camargue

Fin novembre 2025, à Arles, un tribunal inhabituel s'est réuni pour juger un accusé singulier : le sel. Non pas celui qui fait la réputation des salins de Camargue, mais celui qui remonte dans les canaux et les sols, fragilise rizières et vignobles, tout en mettant sous pression les équilibres hydrologiques du delta du Rhône. Devant plus de 400 personnes réunies dans la salle, et un public plus restreint suivant les débats en ligne, ce « faux » Procès du Sel reprenait les codes de la justice – juge, avocats, témoins, parquet – mais ne visait ni à condamner ni à trancher. L'objectif était ailleurs : créer un espace où différentes manières de parler du territoire puissent se confronter.

Car, face aux bouleversements écologiques et climatiques, nos outils habituels montrent leurs limites. Dans plusieurs pays, la nature entre désormais dans le droit. En Colombie, en Nouvelle-Zélande, en Espagne, des fleuves, des forêts ou des lagunes se voient reconnaître une personnalité juridique. Ils peuvent être représentés devant les tribunaux et répondre positivement à la célèbre question posée par le juriste américain Christopher Stone en 1972 : *les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?* Ces innovations juridiques ouvrent des perspectives. Elles soulèvent aussi une question décisive : qui parle pour la nature ? Depuis quels savoirs ? Et que produit réellement cette parole dans nos manières de décider collectivement ?

Le procès imaginé à Arles tentait modestement d'explorer ces questions. D'abord, la Camargue y parlait d'une voix familière : celle des rizières et des vignobles fragilisés, des élevages menacés, des roselières en péril, des digues sous pression, des équilibres hydrauliques incertains. Cette voix s'appuyait sur des chiffres, des expertises, des témoignages. Agriculteurs, pêcheurs et chasseurs, scientifiques, gestionnaires du territoire et naturalistes se sont succédés à la barre. Tous exprimaient une même inquiétude : comment maintenir les activités humaines dans un milieu de plus en plus instable ? Certains éléments du verdict ont depuis été repris dans les travaux de révision de la charte du Parc naturel régional de Camargue.

Puis une parole plus inattendue est apparue : celle de la nature elle-même. Non pas une nature mythifiée, mais une tentative de parler depuis les milieux – depuis l'eau saumâtre, les sols salés, les circulations lentes du delta. Six interprètes - hommes et femmes d'âges différents, venus d'horizons variés - ayant parcouru les terres humides de Camargue et rencontré ceux qui y vivent et y travaillent, ont prêté serment pour tenter de traduire les dynamiques du vivant. Bien sûr, la nature ne parle pas directement. Ce sont toujours des humains qui tentent d'en interpréter les contraintes, les rythmes et les transformations. Mais cet exercice produit un déplacement. Il oblige à regarder autrement un territoire. À entendre, par exemple, que dans un delta rien n'est

jamais complètement stable : « Rien n'est pur. Tout dépend du mouvement. La stabilité n'est jamais qu'un moment ». Cette parole ne cherchait ni coupable ni sanction. Elle introduisait plutôt du doute et de la complexité. La nature ne demandait pas à être protégée comme un patrimoine figé. Elle rappelait que les milieux vivants évoluent, débordent les calendriers humains et résistent souvent aux solutions simples.

Si nous voulons vraiment faire entrer la nature dans nos institutions, il faudra peut-être accepter ce décalage. La nature ne parle pas le langage des seuils administratifs, des indicateurs stabilisés ou des expertises définitives. La traduire ne la rend pas forcément plus facile à administrer. Pourtant, quelque chose s'est joué dans ce procès fictif. On n'y conférerait pas encore de droits à la nature. On ne la sacrifierait pas non plus. Mais on acceptait une idée inconfortable : les intérêts du vivant ne coïncident jamais entièrement avec les intérêts humains, même lorsque ceux-ci se veulent responsables. La nature apparaît alors plurielle, traversée par d'autres temporalités, souvent imprévisible. Elle perturbe les récits, déborde les solutions et oblige à composer autrement avec elle.

Ce procès n'est ni un modèle à reproduire ni une solution clé en main. Mais il suggère une piste. La justice écologique ne se réduit peut-être pas à de nouvelles normes ou à des sanctions supplémentaires. Elle peut aussi passer par des dispositifs d'écoute et de confrontation, où différentes manières de comprendre un territoire se rencontrent. Des moments fragiles et imparfaits, où la parole du vivant n'est ni transparente ni totale, mais suffisamment présente pour transformer la discussion. Peut-être est-ce là que commence réellement la justice écologique : lorsque nous acceptons d'écouter ce que le vivant a à nous dire, et surtout lorsque nous acceptons que cette parole ne confirme pas toujours ce que nous attendions d'elle.

Pascal Ferren, philosophe et urbaniste, Agence Camille Alfada, et Raphaël Mathevet, écologue et géographe, Directeur de recherche au CNRS, Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive de Montpellier, et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Université Paris Sciences et Lettres.